

**LUNDI 14 ET MARDI 15 AVRIL 2025**

# STAGE : MILITER AVEC SUD ÉDUCATION 38

## COMMENT LUTTER SUR SON LIEU DE TRAVAIL ET AVEC LE SYNDICAT ?

SUD éducation est un syndicat de lutte et autogestionnaire : nous pensons que ce sont aux personnels de décider de la manière dont ils et elles veulent organiser leur travail mais aussi leurs luttes ! Et le syndicat doit être leur outil ! Nous avons donc à cœur que les adhérent-es aient les outils pour se sentir légitimes à agir syndicalement sur leur lieu de travail mais aussi à s'investir dans le syndicat et le représenter. C'est pourquoi nous proposons cette formation syndicale à destination des adhérent-es, dans le but que chacun-e puisse s'outiller afin de renforcer son engagement dans la lutte syndicale et la transformation sociale.



## AU PROGRAMME :

**LUNDI 14 AVRIL (9h – 16h30)**

**MARDI 15 AVRIL (8h30 -16h30)**

### AGIR SYNDICALEMENT SUR SON LIEU DE TRAVAIL



9h - 9h30 : Accueil

- **MATIN** - Les droits syndicaux dans son établissement : animer une HIS/HMI, intervenir en CA ou Conseil d'école, défendre les collègues.



### AGIR AVEC LE SYNDICAT

8h30 - 9h : Accueil



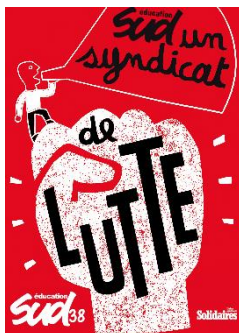
- **MATIN** - où trouver l'info pour agir syndicalement ?  
 Mise en situation avec des cas pratiques.



**Repas végétarien proposé sur place à prix libre**



- **APRÈS-MIDI** – Cas pratiques : construire une lutte locale, mobiliser pour une grève.



- **APRÈS-MIDI** - Comment s'investir dans le syndicat ?

Je représente le syndicat (devant les médias, en manif, en intersyndicale, lors d'une instance ...)

Construisons l'autogestion !

## STAGE SYNDICAL : C'EST UN DROIT !

Tout personnel, titulaire ou non-titulaire, enseignant-e, AED, AESH, agent-e ... a le droit à 12 jours de formation syndicale par an.



# POUR S'INSCRIRE AU STAGE

**IMPÉRATIF :** 


➔ Vous devez DÉPOSER LA DEMANDE POUR LE 14 MARS DERNIER DÉLAI.

## 1) Modèle d'absence à transmettre à l'administration : [ici](#)

« Lieu », le  
M<sup>me</sup>/M le/la chef d'établissement

M<sup>me</sup>/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera (soit le 14 avril 2025, soit le 15 avril, soit les deux jours) à Grenoble, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris).

Signature :



 Pour les AESH, vous devez également joindre un formulaire AATER d'ASA.

Vous pouvez le télécharger :  [ici](#)

Si vous n'avez PAS DE RÉPONSE 15 JOURS AVANT le début du stage (soit le 31 mars), celui-ci est réputé ACCEPTÉ.

**EN CAS DE REFUS, CONTACTEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT :**

[isere@sudeducation.org](mailto:isere@sudeducation.org)

et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé et une copie du courrier de refus.



## 2) Préviens le syndicat de ta participation :

➔  [FORMULAIRE à compléter en ligne](#) (à retrouver sur notre site ou en scannant le QR code ci-contre →)



----- ✂ -----  
**Ou par courrier postal**

NOM :  PRENOM :   
STATUT :  Mail :

Je viendrai Lundi 14/04  Mardi 15/04

Demande d'hébergement solidaire  OUI / NON

Repas pris le lundi midi  OUI / NON  Repas pris le mardi midi  OUI / NON

Quelles sont vos attentes concernant ce stage ? Avez-vous déjà des questions à nous transmettre ?